

COURBEVOIE

Projet de construction d'un centre technique municipal sur le secteur des Minimes « Ilot B2a » au sein du Village Delage

**MESURES MISES EN PLACE POUR EVITER,
REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS
NEGATIFS NOTABLES DU PROJET SUR
L'ENVIRONNEMENT**

(article L122-1-1 du code de l'environnement)

Vu, pour être annexé
à l'arrêté Préfectoral du 22 OCT. 2020

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

THEMATIQUES	RAPPEL DES EFFETS	NATURE DES MESURES	EFFETS DES MESURES	MODALITES DE SUIVI DES MESURES	MODALITES DE SUIVI DES EFFETS	ESTIMATION DES DEPENSES
REALISATION DES CHANTIERS						
Emprise des chantiers	Aucun effet	Aucune mesure particulière				
Circulation et accès aux riverains	Effet négatif direct faible à moyen à court terme	Mesures de réduction : Les chantiers seront organisés de manière à maintenir les accès aux riverains : phasage, informations des riverains, panneautage, ... Les rotations de camions seront minimisées.	Réduire l'impact sur la circulation des voiries avoisinantes	Suivi réalisé par les constructeurs Rédaction d'un règlement de chantier Le règlement s'imposera à tous.	Suivi réalisé par les constructeurs et le coordonnateur SPS Application de la charte développement durable	Lié à l'organisation générale des chantiers
Déchets	Effet négatif direct moyen à court terme	Mesures de réduction et d'évitement : Collecte et valorisation des déchets du chantier Mise en place d'un Schéma d'Organisation et de Gestion d'Elimination des Déchets Gestion des terres polluées selon les plans de gestion	Réduire les quantités de déchets. Assurer une élimination vers des filières adaptées. Eviter toute pollution du site par une gestion adaptée des déchets produits.	Suivi réalisé par les constructeurs Respect des dispositions inscrites dans la charte développement durable	Suivi réalisé par les constructeurs et le coordonnateur des chantiers Elaboration d'un SOGED (Schéma d'Organisation de gestion d'Eliminations des Déchets) et de la charte développement durable	Lié à l'organisation générale des chantiers Désamiantage
Emploi et économie	Effet positif direct à court terme Emplois directs dans le BTP, le génie civil, l'industrie et les services Emplois indirects chez les fournisseurs, les commerces et les services aux abords du site	Aucune mesure particulière		Clauses d'insertion dans les marchés	Application des mesures de la charte développement durable	

THEMATIQUES	RAPPEL DES EFFETS	NATURE DES MESURES	EFFETS DES MESURES	MODALITES DE SUIVI DES MESURES	MODALITES DE SUIVI DES EFFETS	ESTIMATION DES DEPENSES
NUISANCES LIEES AUX CHANTIERS						
Bruit et vibrations	Effet négatif direct faible à moyen et à court terme	Mesures de réduction : Les engins et outils utilisés seront conformes aux normes. Les travaux seront effectués de jour dans le respect des horaires fixés par arrêté municipal Désignation d'un référent « bruit sur le chantier »	Réduire les niveaux sonores et les vibrations durant les périodes d'activités du chantier	Suivi réalisé par les constructeurs inscrits dans le règlement de chantier. Un contrôle de conformité des bruits émis par les outils et engins sera effectué.	Suivi réalisé par les constructeurs et le coordonnateur SPS Application du règlement de chantier Ecoute des réclamations éventuelles des riverains	Lié à l'organisation générale des chantiers
Poussières et boues	Effet négatif direct faible à moyen à court terme	Mesures de réduction : Accès bétonnés vers les bases vie, arrosage par temps sec, chargement des camions bâché, stockage des matériaux à l'abri du vent, limitation de la vitesse des engins sur les pistes de chantier, entretien régulier des abords de la zone de travaux, mise en place de dispositifs de nettoyage des roues des camions, stockage des matériaux à l'abri de vent	Réduire l'envol des poussières Ne pas nuire au cadre de vie des riverains	Suivi réalisé par les constructeurs Respect des dispositions inscrites dans le règlement de chantier.	Suivi réalisé par les constructeurs et le coordonnateur SPS Application des mesures du règlement chantier	Lié à l'organisation générale des chantiers
Emissions lumineuses	Aucun effet	Aucune mesure particulière sauf celui de signaler la présence des grues aux avions				
Sécurité du public	Effet négatif direct faible à court terme	Mesures d'évitement : Les zones de travaux seront clôturées et leurs accès interdits au public La zone de travaux sera clôturée et ses accès interdits au public. L'entreprise réalisant les travaux sera dans l'obligation de maintenir les clôtures en parfait état. Le chantier sera doté d'un coordonnateur pour la Sécurité et la Protection de la Santé, qui veillera au bon déroulement des travaux et au parfait entretien des installations et du matériel utilisé.	Eviter les risques d'accidents sur les chantiers. Eviter les risques d'intrusion de tiers sur les zones de chantier	Suivi réalisé par les constructeurs inscrits dans le règlement de chantier.	Suivi réalisé par les constructeurs et le coordonnateur SPS Lien direct avec la police municipale	Lié à l'organisation générale des chantiers

THEMATIQUES	RAPPEL DES EFFETS	NATURE DES MESURES	EFFETS DES MESURES	MODALITES DE SUIVI DES MESURES	MODALITES DE SUIVI DES EFFETS	ESTIMATION DES DEPENSES
EFFETS TEMPORAIRES SUR LE MILIEU PHYSIQUE						
Paysage	Effet négatif direct faible à moyen à court terme	Mesures de réduction : Clôtures homogènes constituées d'éléments jointifs et présentant des reliefs pour dissuader le collage des affiches et des graffitis. Prescription relative à l'implantation, à la hauteur et à l'aménagement des bases vie. Stockage des terres de préférence en cordon. Stockage en tas autorisés avec une durée maximale de l'ordre de 3 mois et éloignés des zones habitées. Pré-verdissement Information sur le projet sur les clôtures de chantier	Réduire la perception des chantiers et assurer une qualité paysagère des sites dans la phase travaux par homogénéité des clôtures, disposition adaptée et intégrée de bases vie.	Respect des engagements qui seront inscrits dans le règlement de chantier.	Suivi des effets réalisés par les constructeurs. Application des mesures du cahier de recommandations. Ecoute, observations, réclamations, plaintes... de la population riveraine et de la Commune de Roissy.	Lié à l'organisation générale des chantiers
Sol et sous-sol	Effet négatif direct faible à court terme Absence de risque lié au gypse à confirmer	Mesures de réduction Compléter la série de sondages géotechniques. Dans les secteurs confirmés à risque : - Adoption de dispositions constructives adaptées propres à limiter l'impact de mouvements du sol - limiter tout pompage d'eau à proximité de la zone de travaux - Limiter les rejets d'eau hors du réseau d'assainissement	Eviter le risque de dissolution du gypse	Suivi réalisé par les constructeurs Respect des engagements inscrits dans le règlement de chantier	Suivi réalisé par les constructeurs et le coordinateur des chantiers.	Lié à l'organisation générale des chantiers
Eaux souterraines	Effet négatif direct faible à court terme	Mesures de réduction La réalisation des travaux se fera plutôt en période hydrologique favorable et un pompage des écoulements en fond de fouille, adéquat aux conditions du moment, pourra être à prévoir.	Eviter de rencontrer l'eau et travailler au sec	Suivi réalisé par les constructeurs Respect des engagements inscrits dans le règlement de chantier	Suivi réalisé par les constructeurs et le coordinateur des chantiers	Lié à l'organisation générale des chantiers
Eaux superficielles	Effet négatif direct faible à moyen à court terme	Mesures de réduction : Des bacs de rétention et des dispositifs de traitement des eaux seront mis en place. Les produits dangereux seront stockés dans des zones adaptées.	Réduire les risques de ruissellement et de pollution	Suivi réalisé par les constructeurs Respect des engagements inscrits dans le règlement de chantier.	Suivi réalisé par les constructeurs et le coordinateur des chantiers	Lié à l'organisation générale des chantiers

THEMATIQUES	RAPPEL DES EFFETS	NATURE DES MESURES	EFFETS DES MESURES	MODALITES DE SUIVI DES MESURES	MODALITES DE SUIVI DES EFFETS	ESTIMATION DES DEPENSES
EFFETS TEMPORAIRES SUR LE MILIEU HUMAIN						
Patrimoine archéologique	Effet non connu à ce jour	Mesures de réduction, d'évitement ou de compensation : En cas de prescriptions de fouilles, elles seront réalisées avant le démarrage des travaux d'aménagement	Préserver par évitement, réduction ou compensation le patrimoine archéologique	Suivi réalisé par les constructeurs	Fouilles éventuelles à l'initiative de l'aménageur	Coût des fouilles archéologiques non connu à ce jour.
Qualité de l'air	Effet négatif direct faible à court terme	Mesures de réduction Respect de la réglementation relative aux rejets de polluants des engins et matériels de chantier	Réduire les émissions de gaz polluants par les engins de chantier et les poussières	Suivi réalisé par les constructeurs Respect des engagements inscrits dans le règlement de Chantier	Suivi réalisé par les constructeurs et le coordinateur des chantiers	Lié à l'organisation générale des chantiers
Equipements	Effet négatif direct faible à court terme	Mesures d'évitement : La charte chantier intégrera la législation en vigueur concernant la mise en sécurité des réseaux sur le site.	Eviter le risque d'abîmer les réseaux	Suivi réalisé par les constructeurs Respect des engagements inscrits dans le règlement de chantier joint au CCTP. La charte s'imposera à tous, aménageur et constructeurs	Suivi réalisé par les constructeurs et le coordinateur des chantiers	Lié à l'organisation générale des chantiers
L'eau potable	Effet négatif direct faible à court terme	Mesures de réduction : La charte chantier intégrera une clause concernant la gestion responsable de l'eau.	Réduire la consommation de l'eau	Suivi réalisé par les constructeurs Respect des engagements inscrits dans le règlement de chantier.	Suivi réalisé par les constructeurs et le coordinateur des chantiers	Lié à l'organisation générale des chantiers

THEMATIQUES	RAPPEL DES EFFETS	NATURE DES MESURES	EFFETS DES MESURES	MODALITES DE SUIVI DES MESURES	MODALITES DE SUIVI DES EFFETS	ESTIMATION DES DEPENSES
Effets et mesures sur le milieu physique						
Le climat	Effet négatif direct faible, à court, moyen et long terme.	Conception et son fonctionnement, étudiés pour réduire les rejets de CO2.	Réduire les émissions de gaz à effet de serre	Suivi réalisé par les constructeurs Respect des dispositions inscrites dans la charte développement durable	Suivi réalisé par les maîtres d'œuvre et architectes des constructions et Application de la charte développement durable	Aménagements inhérents au projet
Géologie	Effet négatif direct faible, à court, moyen et long terme.	Sur les terrains étudiés une étude géotechnique indiquera les charges de service des futures constructions avec ou sans sous-sol et permettra de définir les systèmes de fondations adéquats pour chaque bâtiment.	Réduire le risque de dégradations physiques des bâtiments.	Suivi réalisé par les constructeurs	Suivi réalisé par les maîtres d'œuvre et architectes des constructions et Application de la charte développement durable	Aménagements inhérents au projet
Les risques naturels	Effet négatif direct faible, à court, moyen et long terme.	Sur les terrains étudiés une étude géotechnique indiquera la présence de gypse et permettra de définir les systèmes d'infiltration adéquats pour chaque bâtiment.	Réduire le risque de dégradations physiques des bâtiments	Suivi réalisé par les constructeurs	Suivi réalisé par les maîtres d'œuvre et architectes des constructions et Application de la charte développement durable	Aménagements inhérents au projet
La qualité des eaux	Effet négatif direct moyen à moyen et long terme	Dépollution conforme à la réglementation en vigueur. Les eaux de ruissellement en provenance des chaussées et trottoirs seront traitées par des séparateurs d'hydrocarbure avant leur rejet. Dispositif de stockage avant rejet des eaux dans les réseaux. Respect des prescriptions de la loi sur l'eau.	Réduire le risque de pollution.	Travaux réalisés par l'aménageur	Les exploitants devront se conformer aux prescriptions du dossier Loi sur l'Eau et assurer la maintenance des séparateurs et différents ouvrages.	Aménagements inhérents au projet
Le cadre hydrologique	Effet positif direct moyen à long terme.	Basé sur la topographie du site, le projet développe une gestion alternative des eaux de pluie sur l'ensemble du quartier et limite l'utilisation des canalisations sur l'espace public. Il se compose d'un maillage complet de noues de collecte, de fossés, de bassins de stockage des eaux de pluie qui favorisent l'infiltration dans les sols avant le rejet dans les canalisations publiques.	Réduire le ruissellement.			
La pollution des sols	Effet négatif direct moyen à moyen terme.	Un plan de gestion sera mis en place afin de réhabiliter le site. Il comprendra des investigations complémentaires pour les terrains déjà étudiés. Les autres terrains feront l'objet d'une étude complète afin que chaque élément du programme puisse faire l'objet de mesures adéquates.	Réduire les risques liés à la pollution.	Désignation par l'aménageur d'un maître d'œuvre spécialisé	Suivi par un maître d'œuvre spécialisée	Aménagements inhérents au projet

THEMATIQUES	RAPPEL DES EFFETS	NATURE DES MESURES	EFFETS DES MESURES	MODALITES DE SUIVI DES MESURES	MODALITES DE SUIVI DES EFFETS	ESTIMATION DES DEPENSES
EFFETS PERMANENTS SUR LE MILIEU NATUREL ET LE PATRIMOINE						
Incidence Natura 2000	Aucun effet Pas de sites répertoriés	Aucune disposition particulière				
Autres protections réglementaires du patrimoine	Aucun effet Pas de sites répertoriés	Aucune disposition particulière				
Zone humide	Aucun effet Pas de zone humide recensée sur le site	Aucune disposition particulière				
Faune Flore	Faune : Effet positif à court moyen et long terme. Milieux et flore : Effet positif à court moyen et long terme.	Faune : Végétalisation des noues, aménagement des bassins de rétention... des eaux, éviter les perturbations d'éclairage, aménagement d'espaces dédié à la biodiversité, façade verte à paroi végétale. Milieux et flore : Mesures : réseau maillé et structurant en continuité avec le patrimoine végétal existant et en cohérence avec l'échelle de la ville.	Faune : Réduire l'impact du projet sur la faune existante et favoriser la biodiversité. Milieux et flore : L'ensemble des opérations permettra d'améliorer la biodiversité à travers la diversification de la végétalisation et la création de nouveaux habitats.	Respect des dispositions du PLU et du cahier des prescriptions architecturales, environnementales et paysagères.	Suivi réalisé par les maîtres d'œuvres des constructions et application du cahier des charges Entretien assuré par la collectivité et par les exploitants sur les espaces privés	Aménagements inhérents au projet.

<p>Fonctionnalité du site et ses alentours / sites d'inventaire et de protection du patrimoine</p>	<p>Effet positif à court et moyen terme</p>	<p>cf. mesures développées ci-avant en réponse aux effets sur les milieux, la flore et la faune</p>	<p>Eviter la rupture des déplacements faunistiques</p>	<p>Suivi réalisé par l'aménageur et les constructeurs Respect des engagements inscrits dans le cahier des charges. Le règlement s'imposera à tous, aménageur et constructeurs</p>	<p>Suivi réalisé par l'aménageur et les constructeurs et le coordinateur des chantiers Application des mesures du cahier des charges.</p>	<p>Aménagements inhérents au projet.</p>
<p>Patrimoine architectural et culturel</p>	<p>Effet positif direct par l'apport d'une plus-value architecturale au secteur à moyen et long terme.</p>	<p>Les bâtiments industriels conservés seront mis en valeur.</p>	<p>Préserver la mémoire patrimoniale du site.</p>	<p>Respect des engagements inscrits dans le cahier des charges. Le règlement s'imposera à tous, aménageur et constructeurs</p>	<p>Application des mesures du cahier des charges.</p>	<p>Aménagements inhérents au projet.</p>
<p>Paysage et riverains</p>	<p>Paysages : Effet positif à moyen et long terme Riverains : effet négatif direct faible à moyen et court moyen et long terme.</p>	<p>Le parti d'aménagement évite les ruptures trop marquantes entre les différents types de bâti et devrait opter pour une programmation mixte sur les flots. Les densités et les morphologies sont conformes aux volumétries du secteur.</p>	<p>Réduire le risque de nuisances pour les riverains</p>	<p>Respect des engagements inscrits dans le cahier des charges. Le règlement s'imposera à tous, aménageur et constructeurs</p>	<p>Application des mesures du cahier des charges.</p>	<p>Aménagements inhérents au projet.</p>

THEMATIQUES	RAPPEL DES EFFETS	NATURE DES MESURES	EFFETS DES MESURES	MODALITES DE SUIVI DES MESURES	MODALITES DE SUIVI DES EFFETS	ESTIMATION DES DEPENSES
EFFETS PERMANENTS SUR LE MILIEU HUMAIN ET ECONOMIQUE						
Population	Pas d'effet négatif à long terme	Mesure d'accompagnement : Adapter les équipements publics à l'arrivée des nouveaux habitants et assurer la présence de services de proximité.				
Economie	Effet positif direct à moyen long terme	Aucune mesure particulière				
Les équipements	Pas d'effet négatif à long terme	Mesure d'accompagnement : Création de 20 000 m ² d'équipements publics et de proximité	Accompagner le nouveau poids de population et l'équipement communal	Suivi réalisé par l'aménageur et la commune	Suivi réalisé par la commune	Aménagements inhérents au projet.
Foncier	Pas d'effet à court terme	Mesure : Il conviendra de réaliser les acquisitions (et expropriations si besoin) nécessaires afin de pouvoir mener le projet à bien.	Maîtrise du foncier	Suivi réalisé par l'aménageur	Suivi réalisé par l'aménageur	

THEMATIQUES	RAPPEL DES EFFETS	NATURE DES MESURES	EFFETS DES MESURES	MODALITES DE SUIVI DES MESURES	MODALITES DE SUIVI DES EFFETS	ESTIMATION DES DEPENSES
EFFETS PERMANENTS SUR LES DEPLACEMENTS						
Accessibilité automobile	Effet négatif direct faible à moyen terme	<p>Mesures compensatoires : Le fonctionnement du projet induit la réalisation des aménagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -des voies de desserte irrigant les différents lots -un réaménagement des voies aux abords de l'écoquartier 	Compenser l'intégration du programme dans le système viarie principal	Travaux réalisés par l'aménageur	Suivi réalisé par la commune	Aménagements inhérents au projet
Trafic automobile	Effet négatif direct faible à moyen et long terme.	<p>Mesures de réduction :</p> <p>Aménagements des intersections autour de l'écoquartier.</p>	Intégrer du programme dans le système viarie de manière optimale. Maintenir des réserves de capacité satisfaisantes sur les autres carrefours.	Travaux réalisés par l'aménageur	Suivi réalisé par la commune	Aménagements inhérents au projet
Stationnement	Pas d'effet à terme.	Aucune mesure particulière, autre que la programmation	Fournir ne quantité de places de stationnement répondant aux besoins.	Respect du PLU et respect du cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales.	Respect du PC	Aménagements inhérents au projet
Circulations douces	Effet positif direct à moyen et long terme.	Création d'un maillage doux pour les piétons et les cyclistes greffé aux réseaux existants et aux nouvelles voiries	Réduire les déplacements automobiles en favorisant les déplacements doux	Travaux réalisés par l'aménageur Respect du cahier des prescriptions architecturales, paysagères, environnementales	Suivi réalisé par la commune	Aménagements inhérents aux projets
Transports collectifs	Effet positif direct et indirect à moyen et long terme.	Aucune mesure particulière, le quartier Village Delage profitera du renforcement de l'offre en transports collectifs.	Réduire les déplacements automobiles en favorisant le transport collectif et les modes actifs	Travaux de voirie réalisés par l'aménageur	Suivi réalisé par la collectivité et les exploitants.	Aménagements inhérents aux projets

THEMATIQUES	RAPPEL DES EFFETS	NATURE DES MESURES	EFFETS DES MESURES	MODALITES DE SUIVI DES MESURES	MODALITES DE SUIVI DES EFFETS	ESTIMATION DES DEPENSES
EFFETS PERMANENTS SUR LES COMMUNITES DE VOISINAGE						
Hygiène et salubrité publique	Aucun effet	Aucune mesure particulière				
Gestion des déchets	Effet négatif direct moyen à court et moyen terme	Mesures compensatoires : - charte de développement durable communale - réduction à la source - incitation au compostage - récolte et traitement des déchets verts des espaces publics - mutualisation du ramassage	Compenser les déchets engendrés en assurant leur tri, leur recyclage et leur valorisation	Travaux réalisés par l'aménageur	Suivi par le gestionnaire du réseau	Aménagements inhérents au projet
Sécurité publique	Effet négatif direct faible à court moyen et long terme	Mesure d'évitement : L'aménageur réalisera le moment venu une étude de sécurité et de sûreté publique en application des textes en vigueur.	Sécurisation des déplacements cycles et piétons	Respect du cahier des prescriptions techniques et architecturales	Respect par les exploitants et la collectivité	Aménagements inhérents au projet
Sécurité incendie	Effet négatif direct faible à court moyen long terme	Mesure d'évitement : Le dimensionnement des canalisations permettra la protection contre l'incendie : - Débit par poteau 60 m ³ /h pendant 2 heures à une pression de 1 bar - Réseau d'AEP dimensionné pour assurer l'utilisation de 2 appareils d'incendie en simultané - Création d'appareils d'incendie tous les 100 m maximum de voie.	Limiter le risque incendie	Travaux réalisés par l'aménageur	Suivi par le gestionnaire du réseau	Aménagements inhérents au projet

THEMATIQUES	RAPPEL DES EFFETS	NATURE DES MESURES	EFFETS DES MESURES	MODALITES DE SUIVI DES MESURES	MODALITES DE SUIVI DES EFFETS	ESTIMATION DES DEPENSES
EFFETS PERMANENTS SUR LES RESEAUX						
Assainissement	Effet positif à moyen et long terme.	Mesure compensatoire : Le projet va réduire l'imperméabilisation des sols. Une gestion alternative des eaux de pluie sur l'ensemble du quartier sera mise en place : maillage de noues, de fossés, de bassins de stockage.	<p> limiter les besoins en eau de la végétation.</p> <p> Effet supplémentaire, l'application des mesures de régulation pour la pluie décennale diminuera les rejets vers l'aval.</p>	Travaux réalisés par l'aménageur	Suivi et maintenance des ouvrages par le gestionnaire du réseau	Aménagements inhérents au projet
Eau potable	Effet négatif direct faible à moyen long terme	Mesure compensatoire : - réduction des consommations par la mise en place d'équipements hydro-économiques - recours à des ressources alternatives comme l'eau de pluie ou les eaux grises pour des usages spécifiques (arrosage, classe d'eau...)	Assurer la continuité de la distribution d'eau potable	Travaux réalisés par l'aménageur	Suivi et maintenance des ouvrages par le gestionnaire du réseau	Aménagements inhérents au projet
Réseaux électriques	Effet négatif direct faible à moyen long terme	Mesure compensatoire : Suivant plan de masse, densité de construction et choix énergétique pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, les futures voiries seront viabilisées avec création de nouveaux postes de transformations à intégrer en rez-de-chaussée des constructions avec accès à partir du domaine public.	Assurer l'acheminement de l'électricité	Travaux réalisés par l'aménageur	Suivi et maintenance des ouvrages par le gestionnaire du réseau	Aménagements inhérents au projet
Gaz	Effet négatif direct faible à moyen long terme	Mesure compensatoire : Viabilisation des voiries en réseau gaz en fonction des besoins.	Assurer l'acheminement du gaz	Travaux réalisés par l'aménageur	Suivi et maintenance des ouvrages par le gestionnaire du réseau	Aménagements inhérents au projet
Chauffage urbain	Effet négatif direct faible à moyen long terme	Mesure compensatoire : Mise en place envisagée d'un réseau de chaleur	Assurer l'équipement du quartier en chauffage urbain	Travaux réalisés par l'aménageur	Suivi et maintenance des ouvrages par le gestionnaire du réseau	Aménagements inhérents au projet

Courant faible	Effet négatif direct faible à moyen long terme.	Mesure compensatoire : Suivant plan de masse, densité de construction, les futures voiries seront viabilisées pour les besoins de téléphonie, télévision, internet et la fibre par la création de conduite multiboulaies, de chambres de tirages et de sous répartiteur et amplificateur.	Assurer l'acheminement du courant faible	Travaux réalisés par l'aménageur	Suivi et maintenance des ouvrages par le gestionnaire du réseau	Aménagements inhérents au projet
Eclairage public	Effet négatif direct faible à moyen long terme	Mesure compensatoire : Viabilisation des futures voiries par canalisations et points lumineux.	Assurer l'acheminement de l'éclairage public extérieur	Travaux réalisés par l'aménageur	Suivi et maintenance des ouvrages par le gestionnaire du réseau	Aménagements inhérents au projet

THEMATIQUES	RAPPEL DES EFFETS	NATURE DES MESURES	EFFETS DES MESURES	MODALITES DE SUIVI DES MESURES	MODALITES DE SUIVI DES EFFETS	ESTIMATION DES DEPENSES
EFFETS PERMANENTS SUR LA SANTE						
Cadre de vie	Aucun effet	Aucune mesure particulière				
Environnement sonore	Effet négatif direct faible à moyen à moyen terme	Mesures de réduction : - privilégier l'implantation des constructions à destination d'activités le long des voies bruyantes - Mettre en œuvre une politique de réduction des vitesses - Isoler les façades situées le long des rues Paul Bert et Michel Ricard	Réduire les émissions sonores du projet pour les riverains	Suivi réalisé par la collectivité, les maîtres d'œuvres et architectes des constructions	Suivi réalisé par la collectivité, les maîtres d'œuvres et architectes des constructions	Dans le cas où des travaux sont à mettre en œuvre, le coût des travaux pourra s'élever jusqu'à 70000 euros. Dans certains cas, les fenêtres existantes permettent d'atteindre l'objectif d'isolement acoustique.
Qualité de l'air	Effet négatif direct faible à moyen et long terme	Aucune mesure particulière				
Qualité des sols et de l'eau	Effet positif	Aucune mesure particulière, autre qu'une analyse résiduelle des risques				
Allergies	Effet négatif direct faible à moyen long terme	Mesures : Eviter de planter en grande quantité ou en peuplement mono-spécifique les espèces allergisantes à potentiel fort Diversification des plantations avec des espèces non allergènes	Eviter les espèces allergènes et l'exposition au pollen	Suivi réalisé par les maîtres d'œuvres	Suivi réalisé par les maîtres d'œuvres	Aménagements inhérents au projet
Risques naturels et technologiques	Aucun effet	Aucune mesure particulière				